LABENNE

NATURE OCÉANE

Profil de baignade

Plage Océane, commune de Labenne

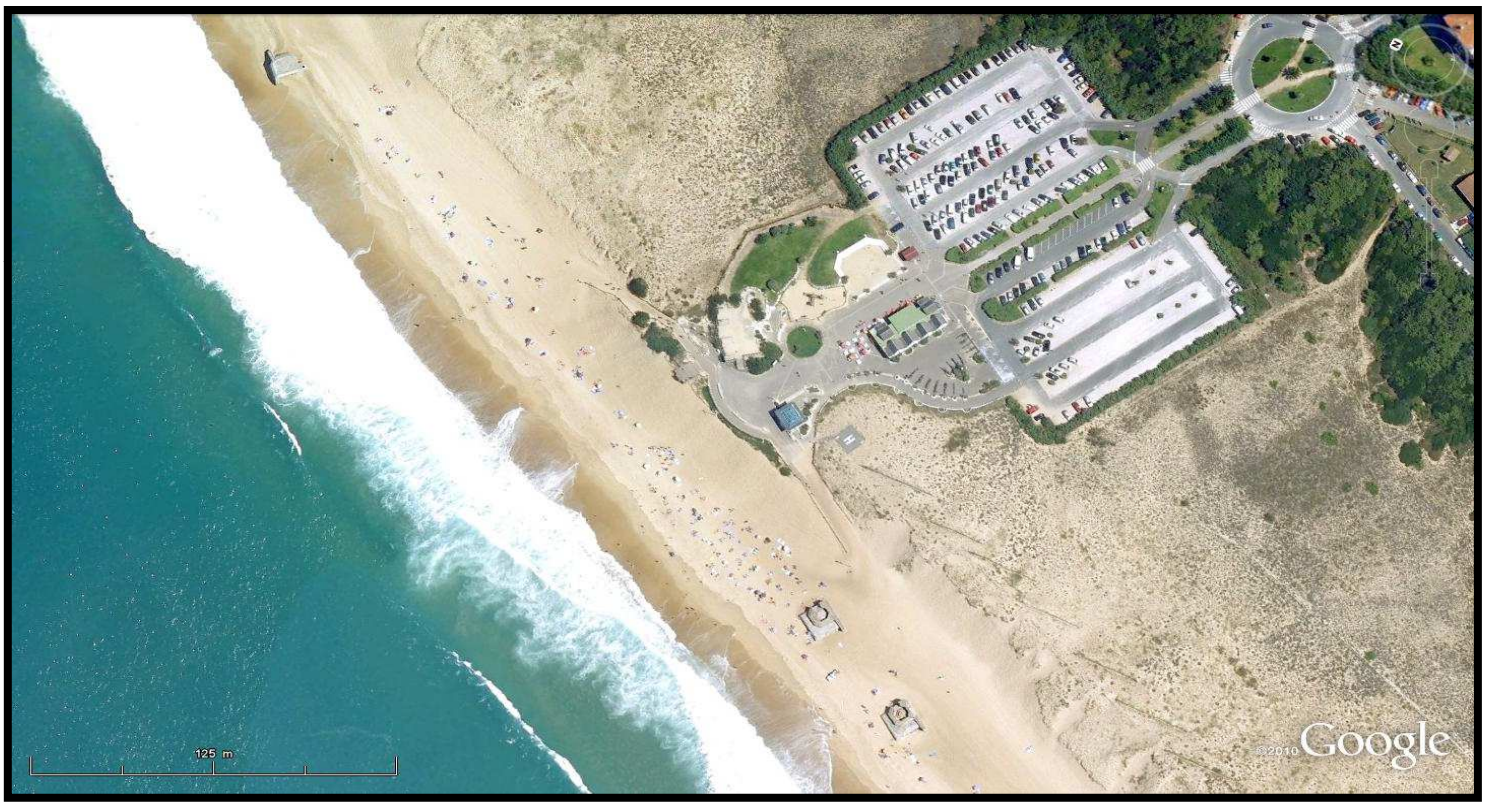

Plage Océane, Labenne

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAIGNADES LANDAISES

Présentation de la commune

Commune	Labenne
Département	Landes
Région	Aquitaine
Superficie de la commune	24,48 km²
Nombre d'habitants sur la commune	4 404 habitants
Densité de population	179,9 hab/km²
Latitude	43° 35' 34" Nord
Longitude	1° 25' 0" Ouest
Altitude	min : 2 m max : 57 m moy : 27 m
Nom de la plage	Plage Océane
Personne responsable des eaux de baignade	M. Jean-Luc DELPUECH (Maire)
Date de création de la plage	

Situation de la commune

Le département des Landes

Géologiquement le département des Landes appartient au grand ensemble du Bassin Aquitain. Le substratum calcaire et molassique tertiaire y a été affecté par des mouvements tectoniques. À la fin du Miocène, la sédimentation d'origine détritique (apports pyrénéens) ou océanique atténuera ces différences tectoniques. Après le Miocène, plusieurs processus se succèdent pour constituer les formations appelées globalement « sables des Landes ».

Le département des Landes est partagé par le cours de l'Adour en deux grandes zones naturelles, le plateau landais au nord et la Chalosse au sud. Au nord, s'étend un vaste plateau, qui se prolonge en Gironde et en Lot-et-Garonne, faiblement incliné d'est en ouest et pratiquement plat sur la partie centrale. C'est le domaine des grandes forêts de pin maritime. Au sud, c'est un pays de collines bocagères, à dominante agricole, constituant un lien naturel entre le massif landais, le Pays Basque, le Béarn et l'Armagnac. A l'extrémité sud-est, dans le Tursan, le point culminant du département atteint 227 mètres.

Sur plus de 100 km d'un littoral très rectiligne, s'est édifié un cordon dunaire, barrant l'accès à l'océan des rivières venues des Landes et transformant leurs anciennes embouchures en étangs à la topographie dissymétrique : rectiligne nord-sud à l'ouest contre le front dunaire, allongés en triangle à l'est à l'arrivée des rivières landaises (les berles). Ces étangs communiquent par un système de canaux traversant des marais. La morphologie du cordon dunaire continu est la conséquence de la dynamique éolienne à dominance de vents d'ouest.

Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide.

La commune de Labenne

La Commune de LABENNE, située au Sud du Département des Landes, est une commune littorale, à la porte de l'Espagne sur l'axe Atlantique Nord/Sud.

Elle est traversée par la RN 10 et l'A 63 et dispose d'une liaison SNCF sur la ligne Paris Bordeaux Irun.
Labenne est constituée par deux pôles urbanisés distants de 3,5 kilomètres environ : Labenne Bourg et Labenne Océan.

Proche de Bayonne, Anglet, Biarritz son expansion est importante.

Avec en hiver 4500 habitants et 15 000 habitants en saison d'été, la commune jouit d'une image « Nature Océane », où l'environnement est protégé, valorisé, où la forêt de pins est omniprésente.
Labenne est également le lieu de passage obligé pour les visiteurs attirés par les zones naturelles protégées (faune et flore) dont l'emblème est le Marais d'Orx. Réserve Naturelle européenne de 850 hectares. Plus de 70% de l'espace est en zone naturelle et de forêt.

Sa situation privilégiée attire de plus en plus d'entreprises et son développement économique va de pair avec le développement démographique.

C'est cette harmonie que vous trouverez ici en Côte Sud des Landes, lors de votre championnat du Monde.

Vive la Pêche, vive la Nature Océane.

Description de la zone de baignade et de son environnement

Périodes de la saison balnéaire	De mi-juin à mi-septembre.
Fréquentation journalière moyenne de la baignade	3800

Longueur de la plage (m) = zone réglementée	550 m (250 m au nord et 300 m au sud du poste de secours)
Largeur de la plage (m)	40
Superficie de la plage (m²)	22000
Pente moyenne et maximale (m)	2%
Délimitation de la zone de baignade	Matérialisée par les drapeaux bleus.

Nature de la plage (vaseuse, marécageuse, sableuse ou rocheuse)	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Mise en suspension du substratum sableux par la houle
Nature de la rive (naturelle ou modifiée)	Naturelle
Végétation émergée	Aucune
Espèce	
Densité	
Végétation immergée	Aucune
Espèce	
Densité	
Description des abords de la plage (occupation du sol)	Paysage dunaire avec zone forestière. Lotissement et quelques commerces en arrière-dune.

Usage(s) de l'eau de baignade (baignade, pêche de loisir, activités nautiques…)	Baignade, pêche de loisir, surf.
Sens de circulation de l'eau	Influencé par un courant Nord-Sud dominant et les courants de houle.

Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x = 292 137 y = 1 851 740

Aménagements et équipements de la plage	Poste de secours en haut de dune, avec équipement sanitaire. Deux bars et une école de surf sont situés en arrière-dune (entre le parking et le poste de secours).
Equipements sanitaires	Douches et WC
Collecte des ordures	Poubelles (opération vacances propres) collectées quotidiennement (commune)
Poste de secours	1 (haut de dune)

Voix d'accès et zones de stationnement (route, parking, chemin pédestre, bateau)	Route avec parking, avec deux accès pistes pédestres nord et sud.
Problèmes d'accès à la baignade	Non
Accessibilité des animaux	Interdit

Zone d'affichage	Au niveau du poste de secours

Situation de la zone de baignade

Schéma de la zone de baignade

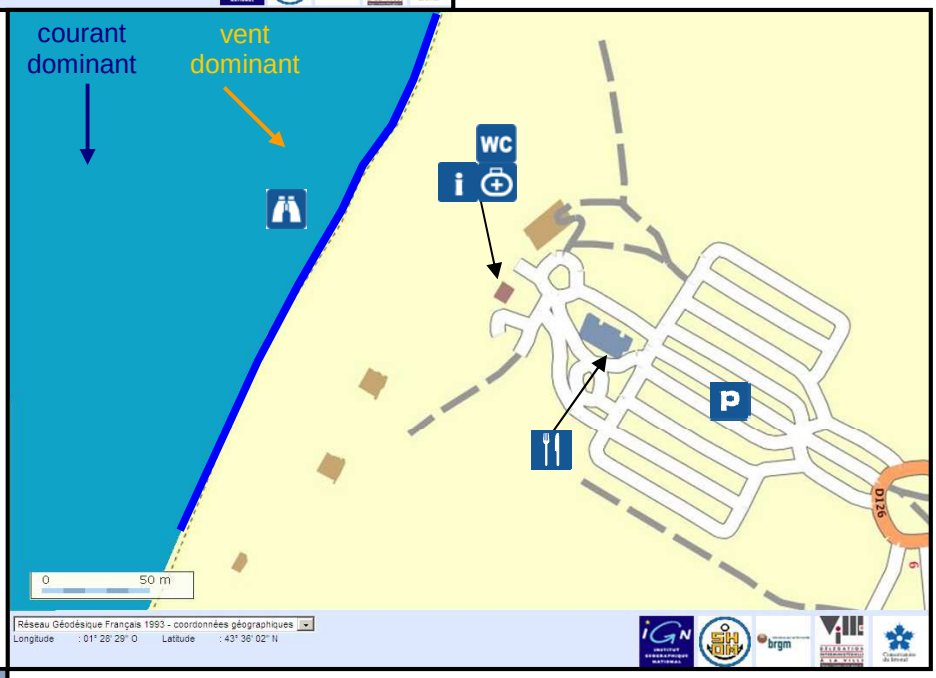

Vue aérienne de la zone de baignade.

Photographies de la zone de baignade.

Données sur la qualité de l'eau

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site http://baignades.sante.gouv.fr rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Classement	A	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITÉ			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Valeurs les plus élevées des dernières années.

Date	EC	Date	EI
06/08/07	92	20/08/07	46
18/06/09	61	18/08/08	45
18/08/08	46	07/07/08	30
20/08/07	45		
21/05/07	30		
Valeur guide	100	**Valeur guide**	100
Valeur impérative	2000	**Valeur impérative**	-

Dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle, les résultats n'ont jamais dépassé la valeur guide.

Historique de la qualité de l'eau

Carnet Sanitaire

Lors de la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade. En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats analytiques du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.
Si la première année de sa mise en place fut "expérimentale", la tenue quotidienne et rigoureuse du carnet sanitaire sera désormais un point important du suivi sanitaire.

Transparence de l'eau et facteurs qui l'influencent

La Transparence Secchi est > 1.

Les mouvements de houle et de marée sur le substratum sableux sont les facteurs influençant la transparence de l'eau.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Aucune contamination n'a été révélée.

Episodes d'invasion de méduses

Plusieurs épisodes de physalis avec interdiction de baignade au mois d'aout.

Episodes de formation de dépôts abondants et de mousses

Aucun épisode

Episodes de prolifération d'algues vertes

Aucun épisode

Contexte météorologique

Présentation du contexte météorologique

(contexte météorologique général, pluviométrie, courants et vents dominants)

Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide de type « tempéré océanique ». Il se caractérise ainsi globalement par des étés relativement frais et des hivers doux et humides. Les précipitations y sont modérées et se répartissent sur les quatre saisons. La hauteur moyenne interannuelle des précipitations est de l'ordre de 840 mm.

Le département est ventilé par des vents dominants de secteur ouest avec des forces qui s'atténuent en se déplaçant vers l'est. Les vents violents (>100km/h) soufflent 2 à 4 fois par an, généralement d'octobre à mars.

Le littoral est soumis, principalement en automne et hiver, aux fortes houles issues des dépressions véhiculées par le Gulf Stream générant des vagues puissantes, elles-mêmes responsables de la dynamique d'érosion du littoral.

Evolution des précipitations et des températures

Evolution saisonnière moyenne des précipitations et des températures : Capbreton

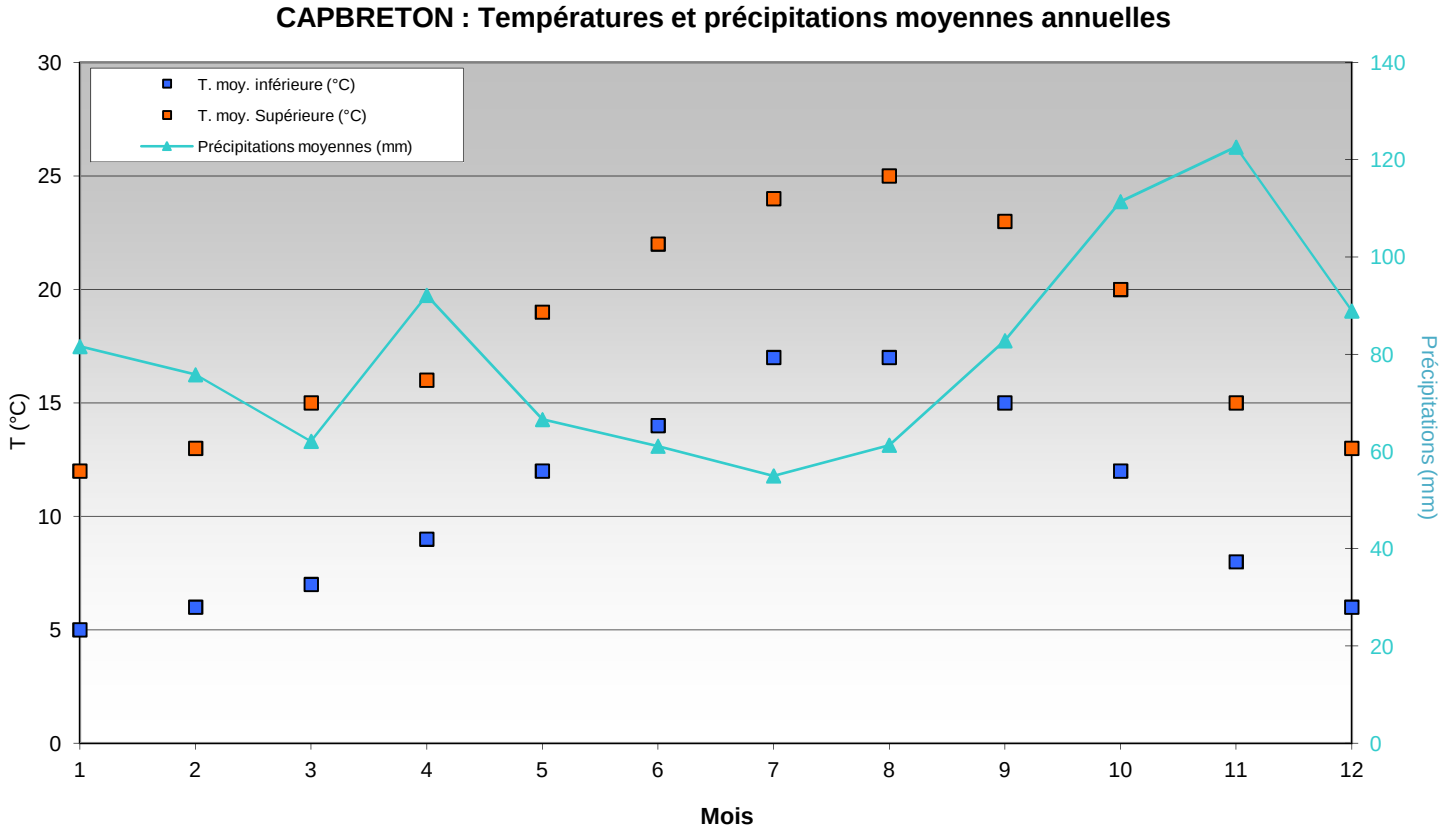

Evolution journalière des précipitations durant la saison : Capbreton

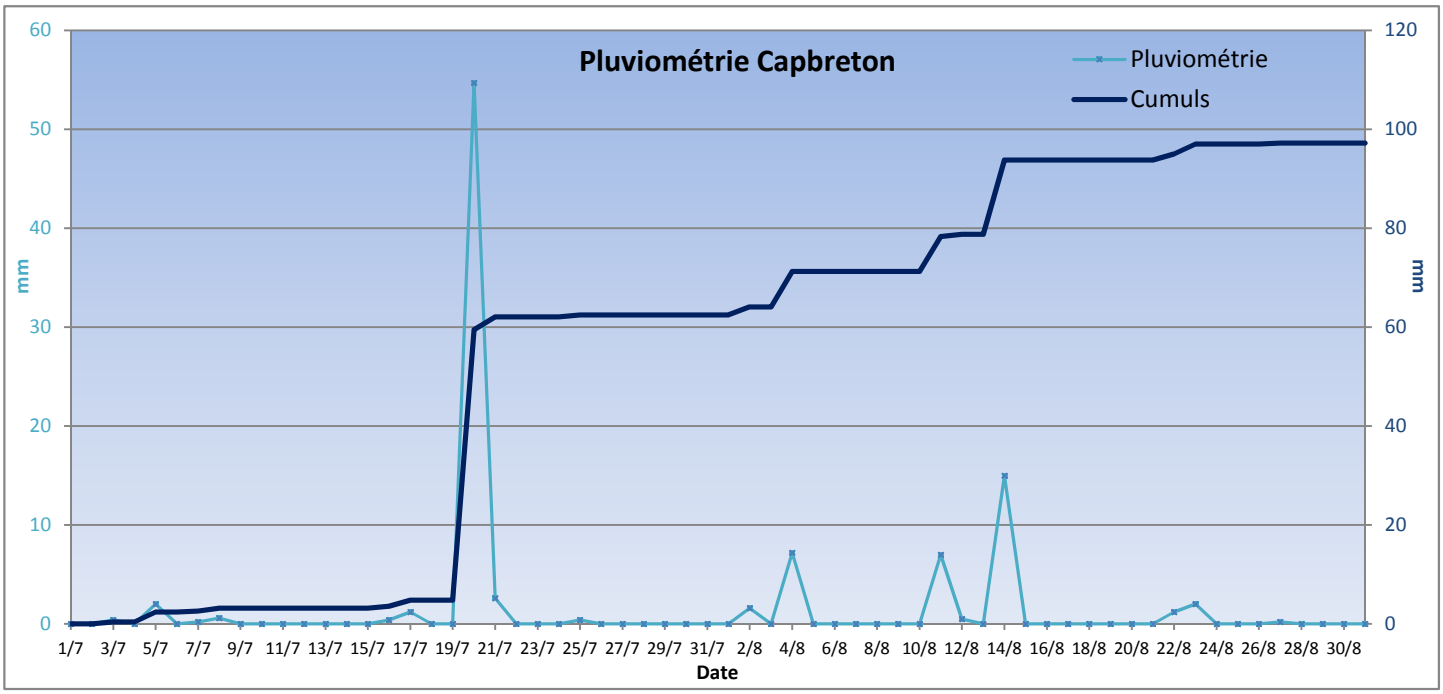

Zone d'étude pour l'identification des sources de pollution

Description de la zone d'étude

La zone d'étude correspond à la partie urbanisée de Labenne Océan (rive gauche du Boudigau). Elle est composée d'un lotissement dont la population avoisine les 600 habitants en période hivernale et susceptible de doubler en été. Le secteur comprend une clinique (Belvedère), un restaurant (La Tortue), deux campings (Boudiguau et la Mer) et quelques commerces estivaux.

Carte représentant la zone d'étude

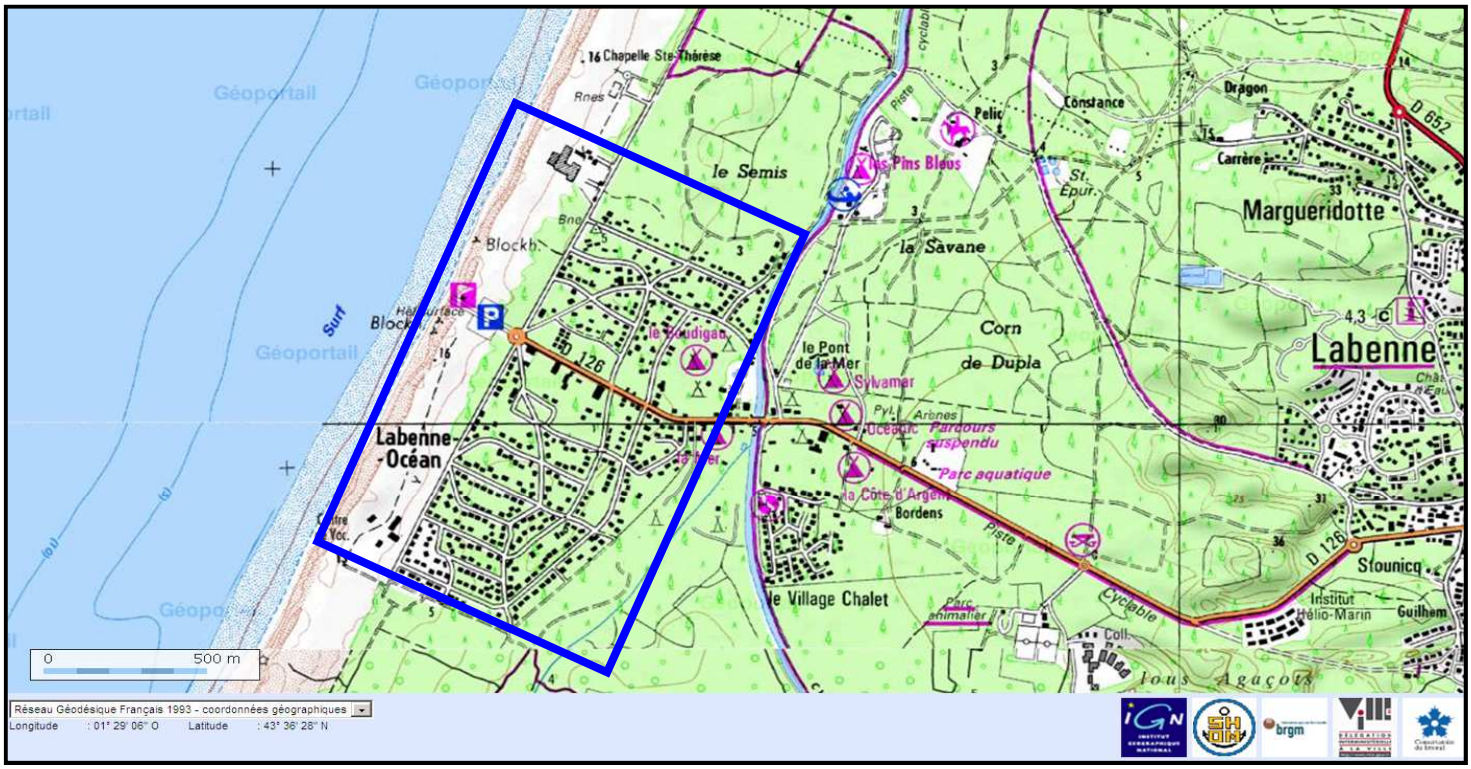

Etendue de la zone d'étude

Sans aucune source de pollution avérée, la zone d'étude comprendra, par défaut, une bande terrestre d'un kilomètre de large rétrolittorale.

Caractérisation de la zone d'étude

Définie de manière arbitraire, la zone d'étude a une superficie de l'ordre de 3,5 km². Essentiellement sableuse, son imperméabilité est faible. Les pentes sont relativement importantes de part et d'autres du sommet de dune. Les écoulements de l'arrière dune se dirigeant vers l'Est et le Boudigau.
Il n'y a aucune activité industrielle ou agricole sur la zone d'étude, seule une faible activité commerciale estivale est implantée.

Caractérisation du réseau hydrographique

La zone d'étude a proprement dite s'intègre dans le bassin versant du Boudigau. Il n'existe aucun émissaire en mer sur la commune de Labenne.

Occupation des sols

Extrait du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Labenne.

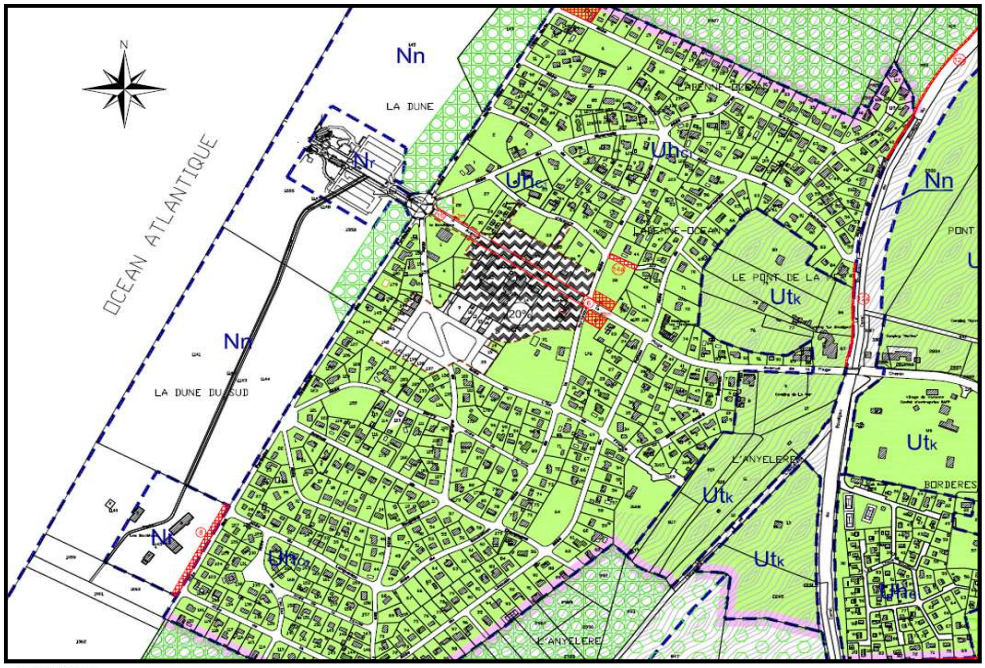

La zone Nn couvre les espaces à protéger en raison de la valeur écologique des sites ou des paysages.

La zone Nr couvre les secteurs où l'existence de risques liés à l'érosion marine justifie que soient limitées les possibilités d'évolution des constructions existantes.

La Zone Uhc est une zone de moyenne à faible densité à caractère principal d'habitat. Elle comprend un sous-secteur Uhc1 pour préserver l'intérêt paysager de deux zones particulières.

La Zone Utk est une zone à caractère touristique dédiée aux campings et caravanage sur des terrains d'accueil. Elle comprend un sous-secteur Utka, où les capacités d'accueil sont plus limitées.

LEGENDE

- Limite de zone
- Secteur de plan masse (voir pièce 4.1.2)
- Emplacements réservés (voir liste)
- Espace Boisé Classé
- Espace naturel présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation à préserver au titre de l'article L.146-2 du code de l'urbanisme
- Plantation à réaliser
- Principe d'intégration du bâti sous couvert végétal à préserver au titre de l'article L.123-1 7° alinéa du code de l'urbanisme
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L.123-1 7° alinéa du code de l'urbanisme
- Espace libre à préserver au titre de l'article L.123-1 7° alinéa du code de l'urbanisme
- Secteur dans lequel est fixé un taux de logements locatifs sociaux au titre de l'article L.123-1-16° du code de l'urbanisme
- Zone de contact entre les zones d'urbanisation / habitat diffus et l'espace boisé, matérialisant les enjeux de la prévention du risque incendie de forêts au regard de la sécurité des personnes et de la protection des biens (au titre de l'article R.123-11 b) du code de l'urbanisme).

100m — Marge de recul (article L.111-1-4 du code de l'urbanisme)

Mise à jour / anticipation du bâti (figuratif)

Servitudes :

Périmètres réservés aux projets de réhabilitation des sites de la TECMA et de l'ex centre hélio-marin dans lesquels toute construction ou installation d'une surface hors oeuvre nette supérieure à 20m² est interdite en application de l'article L.123-2 a) du code de l'urbanisme
La présente servitude sera levée dans 5 ans, à compter de la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme

Servitude en vue de la réalisation d'un programme de logements au titre de l'article L.123-2 b) du code de l'urbanisme

n° de l'emplacement	Superficie environ	Consistance de la réserve	Programme de logements
a	4626 m²	Totalité de la constructibilité existante	Entre 13 et 14 logements en accession libre à la propriété Entre 16 et 18 logements locatifs sociaux

Zone d'aléa d'incendie de forêt

Sites mis en valeur pour des motifs d'ordre culturel et historique conformément à l'article R.123-11 h) du code de l'urbanisme (Source Service Régional de l'Archéologie).

Selon les dispositions de l'article L.522-5 du Code du Patrimoine, les projets d'aménagement affectant le sous-sols des terrains sis dans les zones définies ci-contre sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.
Les découvertes fortuites au cours de travaux sont possibles. En ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et aux délits contre les biens (articles 322-1 et 322-2 du Code Pénal), le Service Régional de l'Archéologie devra en être immédiatement prévenu, conformément à l'article L531-14 du Code du Patrimoine.
Liste des zones sensibles:
- Eglise St Nicolas

GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES
ARGEO
CAPBRETON-TYROSSE-PEYREHORADE

Extrait de la base de données Corine Land Cover 2006 (IFEN)

Corine Land Cover France

- 112 Tissu urbain discontinu
- 312 Forêts de conifères
- 324 Forêt et végétation arbustive en mutation
- 331 Plages, dunes et sable
- 423 Zones intertidales

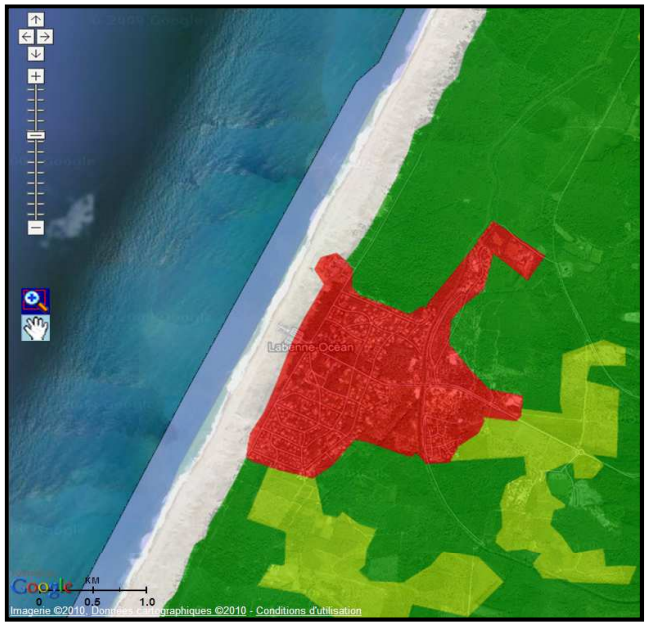

Inventaire des sources de pollution

Sources de pollution présentes sur la zone d'étude

Mise à part des pollutions maritimes (échouages de déchets, de bateaux, ou d'animaux) ou apportées par les plagistes, il n'existe aucune source de pollution sur la zone d'étude susceptible d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade.

Localisation des différentes sources de pollution.

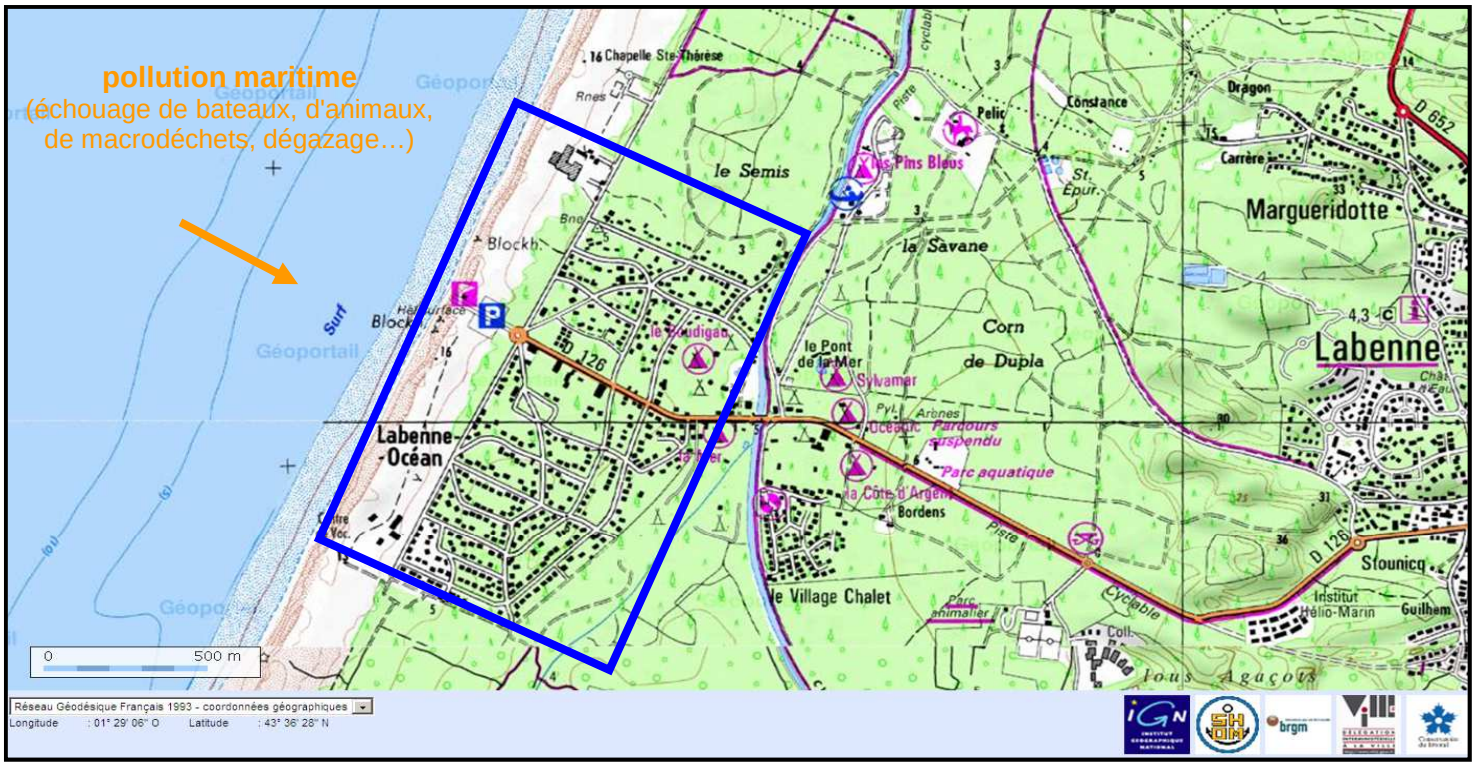

Les eaux usées domestiques

Description des réseaux de collecte des eaux usées (unitaires / séparatifs)

La grande majorité (environ 95%) de la commune dispose d'un système d'assainissement collectif. Le réseau de collecte est en séparatif. Il n'existe aucun émissaire en mer d'eau usées domestiques.

Description du fonctionnement (en temps sec et en temps de pluie) des stations d'épurations d'effluents urbains, des déversoirs d'orage et des postes de relevage

La commune dispose d'une station d'épuration de 20 000 équivalents - habitants. Il existe deux unités imbriquées, la première permettant de compléter la seconde pour améliorer les performances, notamment en abattement de pollution azotée.

La station est située à proximité du lieu dit "Pelic". Elle est alimentée par 20 postes de relèvement. La quasi-totalité des postes de relevage est équipée de télésurveillance.

Le réseau n'a aucun déversoir d'orages.

La sortie des eaux traitées se fait par lagunage. Il n'existe aucun émissaire en mer.

Les boues issues de l'épuration des eaux usées sont stockées sur place pour une transformation en compost. En effet, la commune est dotée d'une plate-forme de compostage située dans l'enceinte de la station d'épuration. Mélangées à un amendement composé de copeaux et déchets de bois, ces boues, après fermentation, délivrent un engrais organique repris par les agriculteurs dans le cadre d'un plan d'épandage agréé par la Chambre d'Agriculture et contrôlé par les services d'état.

Les boues compostées sont épandues sur la Commune de Saint-Martin-de-Seignanx.

La STEP n'accueille pas de matières de vidange.

Localisation des ouvrages d'épuration, de stockage des boues et des matières de vidange et des zones d'épandage

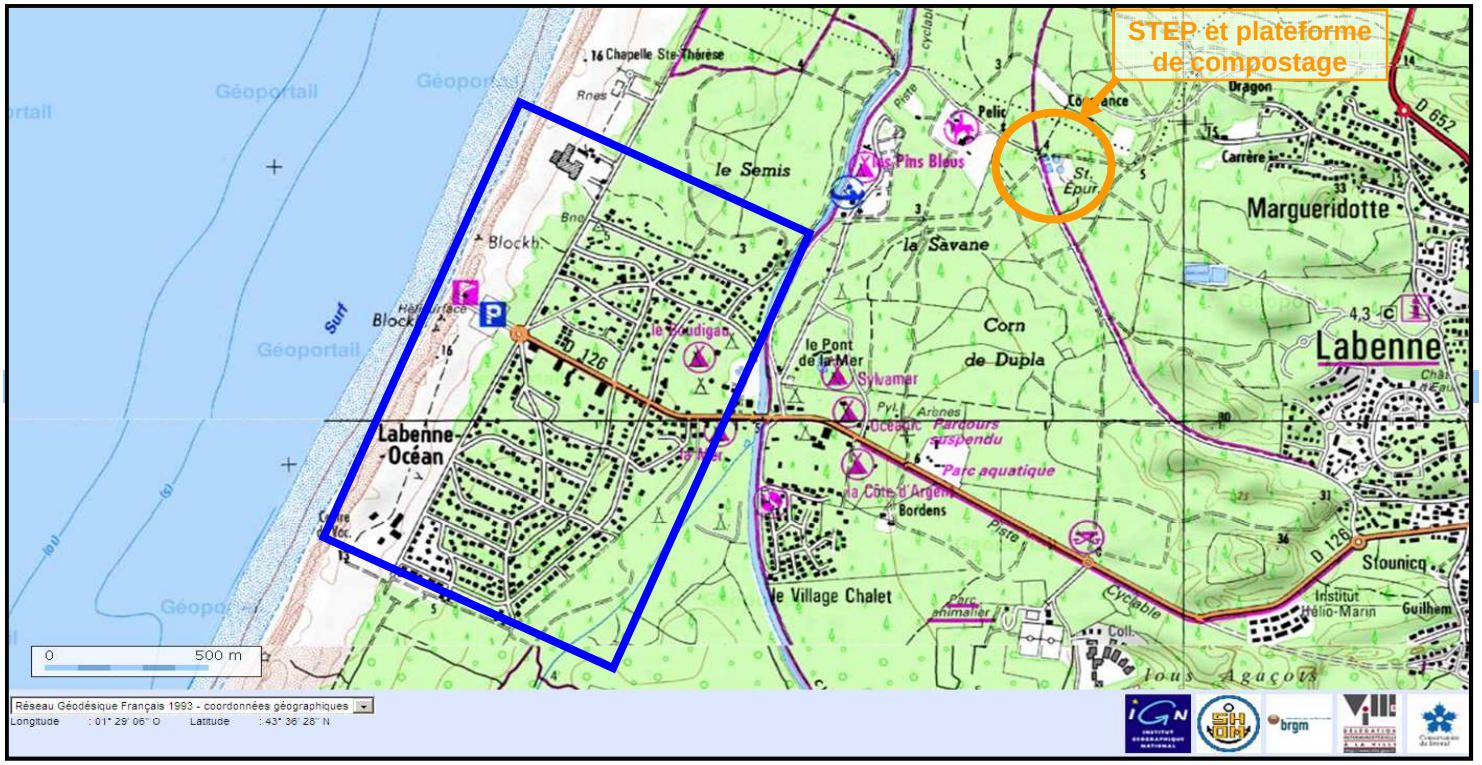

Les eaux pluviales

Description du système de collecte des eaux pluviales

La collecte des eaux pluviales est réalisée en séparatif.
Elle se fait par infiltration sur le secteur de Labenne Océan et par un réseau pluvial spécifique au centre ville de la commune.

Evaluation de la sensibilité au ruissellement

Sur la zone d'étude la sensibilité au ruissellement est faible (substratum sableux). Les eaux de surface ruissellent d'Ouest en Est, de la dune vers le Boudiguau.

Qualité des rejets et connaissance des zones impactées

Le Boudigau constitue l'exutoire des eaux pluviales de la commune. La zone de baignade n'est pas impactée par les rejets d'eaux pluviales.

Les activités agricoles

Connaissance des risques accidentels

Il n'y a plus d'activité agricole sur la commune.

Connaissance des risques liés à la pollution diffuse

Par ruissellement lors des épandages (pente des parcelles, périodes d'épandage, quantité épandues, distance par rapport aux cours d'eau, etc.).

Il n'y a pas d'épandage sur la commune.

Les activités industrielles

Connaissance des rejets de type industriel ou artisanal

Il n'existe aucune activité industrielle sur la zone d'étude.

Sur la commune de Labenne, est implantée une entreprise agroalimentaire (Bonduelle), une centrale de production d'enrobé (ICPE soumise à autorisation).

Connaissance de l'historique du site industriel et, le cas échéant, des pollutions associées

Aucune pollution recensée.

Autres sources de pollutions diffuses spécifiques

Connaissance des conditions d'accès des animaux aux plages

(chevaux, chiens, colonies d'oiseaux, bétail, etc.)

Les animaux sont interdits sur la plage.

Connaissance des rejets en provenance des ports de plaisance ou de pêche ou des zones de mouillage

(évaluation des systèmes de récupération des eaux noires ou grises, modalités d'évacuation des sédiments portuaires) ;

Il n'existe pas de port de plaisance.

Connaissance des rejets en provenance des activités de loisir

Deux campings sont situés dans la zone d'étude. Ils sont tous les deux reliés au réseau d'assainissement collectif y compris les piscines.

Les eaux pluviales sont infiltrées.

Connaissance des conditions d'ouverture et de fermeture de vannages de systèmes hydrauliques

Sans objet.

Dépôts sauvages

Aucun.

Episodes de prolifération d’algues ou de cyanobactéries

Aucun.

Listes des sources de pollution susceptibles d’avoir un impact sur ces épisodes (azote et phosphore notamment)

Aucune.

Les pollutions maritimes

Les risques liés aux pollutions maritimes sont évidement présents sur la zone d'étude.
Si leurs causes sont identifiables, leurs provenances et leurs dispersions restent souvent méconnues et aléatoires.

Ainsi peuvent être énumérées les risques de marées noires (l'Erika en 1999 et le Prestige en 2002) mais également les pollutions liées aux dégazages et déballastages intempestifs. Ces pollutions sont certes les plus frappantes et les plus médiatisées mais elles ne sont pas les seules.

Le rejet en mer de macro-déchets occasionnés par le trafic maritime (commerce ou plaisance), sont également des sources importantes de pollution.
La provenance des déchets qui s'échouent sur le littoral est la suivante :
- importants volumes de bois issus de l'Adour et des rivières et courants des côtes cantabrique et aquitaine,
- déchets ménagers issus du nord de l'Espagne notamment déversés dans des décharges en bordure de rivière,
- déchets liés aux activités de la pêche dans le Golf de Gascogne (filets, caisses, etc.),
- déchets ménagers rejetés par tous les bateaux,
- cadavres d'animaux marins et autres,
- déchets issus de la fréquentation estivale.

Suite à un appel d'offres lancé par le CG40, la société COVED s'est vue attribuer la gestion du ramassage des macro-déchets jusqu'en 2012.

Enfin, l'échouage d'animaux marins reste un risque de pollution bactériologique à ne pas négliger.

Fréquentation de la zone de baignade et renouvellement de l'eau

Nombre moyen journalier de baigneurs et évolution au cours de la saison balnéaire

(une surfréquentation de la zone de baignade par rapport à la capacité de renouvellement de l'eau peut conduire à une pollution de la zone de baignade).

à déterminer par les CRS

Temps de renouvellement de l'eau

Le temps de renouvellement de l'eau est fonction des courants, de la houle et de la marée. Il est estimé à une durée équivalente à un changement de marée..

Diagnostic

Classement des sources de pollution identifiées dans l'inventaire

Pollutions à court terme

Elles nécessitent la mise en place de mesures de gestion préventive.

Aucune pollution à court terme n'est recensée sur la zone d'étude.

Les seules pollutions susceptibles de survenir sont celles apportées par les plagistes ou éventuellement par les courants marins, notamment des plages plus au nord

Pollutions chroniques

Elles doivent faire l'objet d'un plan d'action pour les supprimer à l'horizon 2015.

Aucune pollution chronique n'est recensée sur la zone d'étude.

Les risques accidentels de pollution sur la zone d'étude

Seules des pollutions accidentelles peuvent être répertoriées sur la zone d'étude.

Il s'agit d'échouages de déchets, de bateaux, d'animaux ou d'un dégazage en mer.

Hiérarchisation des sources de pollution

selon leur impact sur la qualité de l'eau de baignade

dégazage en mer, marée noire,

échouages de déchets, de bateaux, d'animaux,

apports par les plagistes ou par les courants marins (plage plus au nord).

Prolifération de cyanobactéries

Sans objet

Tableau bilan

Sources identifiées de pollution hiérarchisées	Organismes ou collectivités responsables de ces pollutions	Facteurs de déclenchement des rejets et/ou de dégradation de la qualité des eaux
dégazage en mer, marée noire	Privé	organoleptiques
échouages de déchets, de bateaux, d'animaux	Naturel / Privé	microbiologiques, organoleptiques
apports par les courants marins (plages plus au nord)	Privé ou communes voisines	microbiologiques, organoleptiques
apports par les plagistes	Particulier	microbiologiques

Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme

Le document indique les conditions pour lesquelles il existe un risque de pollution à court terme et les mesures de gestion mises en œuvre.

Une pollution à court terme, définie comme une contamination microbiologique affectant la qualité de l'eau de la baignade pendant moins de 72 heures et dont les causes sont aisément identifiables, peut être identifiée par un dépassement de l'une des valeurs seuils proposées par l'AFSSET sur les indicateurs Escherichia coli et entérocoques intestinaux suivant :

660 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 800 UFC / 100mL (Escherichia coli) pour les eaux douces
370 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 000 UFC / 100mL (Escherichia coli) pour les eaux de mer

La personne responsable de l'eau de baignade doit définir des mesures de gestion et mettre en place, dans le cadre de son programme d'autosurveillance, le suivi d'indicateurs. Le choix de ces indicateurs et de leurs seuils d'alerte est déterminant puisque c'est sur la base de leur dépassement que seront déclenchées les mesures de gestion du risque sanitaire (interdiction de la baignade par exemple).

Choix des indicateurs à surveiller

Indicateurs microbiologiques : les seuils de l'AFSSET seront utilisés comme indicateurs microbiologiques.

Pluviométrie : De fortes pluies peuvent être un indicateur de vigilance, mais aucune corrélation n'a été établie avec la qualité de l'eau.

Température : De fortes températures de l'air et de l'eau pourront être un indicateur de vigilance, mais, à ce jour, aucune corrélation n'a été établie.

Fréquentation : Aucune corrélation n'a été établie.

Détermination et argumentation des seuils d'alerte

La plage Océane n'a aucune source de pollution identifiée.

Aucun indicateur classique, hormis la microbiologie, ne semblent corrélables avec la qualité des eaux de baignade.

Ainsi, seuls les indicateurs microbiologiques seront retenus en retenant comme seuils ceux émis par l'avis de l'AFSSET.

Rq : pour la saison 2010, en concertation avec le laboratoire en charge des prélèvements et des analyses, les seuils en entérocoques intestinaux ont été relevés à 2000 UFC/100mL.

Tableau bilan des indicateurs

Source identifiée de pollution	Indicateur	Corrélation avec les données de qualité d'eau	Corrélation avec les interdictions de baignade	Seuils d'alerte
Baigneurs	Indicateurs microbiologiques	Les indicateurs microbiologiques sont utilisés pour le contrôle sanitaire.	Ces paramètres microbiologiques fixent les conditions d'interdiction.	Entérocoques intestinaux **660 UFC / 100mL** Escherichia coli **1 800 UFC / 100mL**
Echouage d'animaux, de déchets	Visuel + Indicateurs microbiologiques (si analyse)	Les indicateurs microbiologiques sont utilisés pour le contrôle sanitaire.	Ces paramètres microbiologiques fixent les conditions d'interdiction.	Entérocoques intestinaux **660 UFC / 100mL** Escherichia coli **1 800 UFC / 100mL**
Dégazage, marée noire…	Visuel	Non (pollution aux hydrocarbures)	Oui	-

Mesures de gestion du risque sanitaire

Autocontrôle

Le programme d'autocontrôle suit une procédure élaborée en collaboration entre la Commune, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises et le laboratoire en charge des prélèvements et analyses. Lors d'un dépassement d'un des seuils recommandés par l'AFSSET, le laboratoire enclenche automatiquement un contre-analyse. La Personnes Responsable des Eaux de Baignade prends les mesures de gestions associés, à savoir, une fermeture préventive de la baignade.

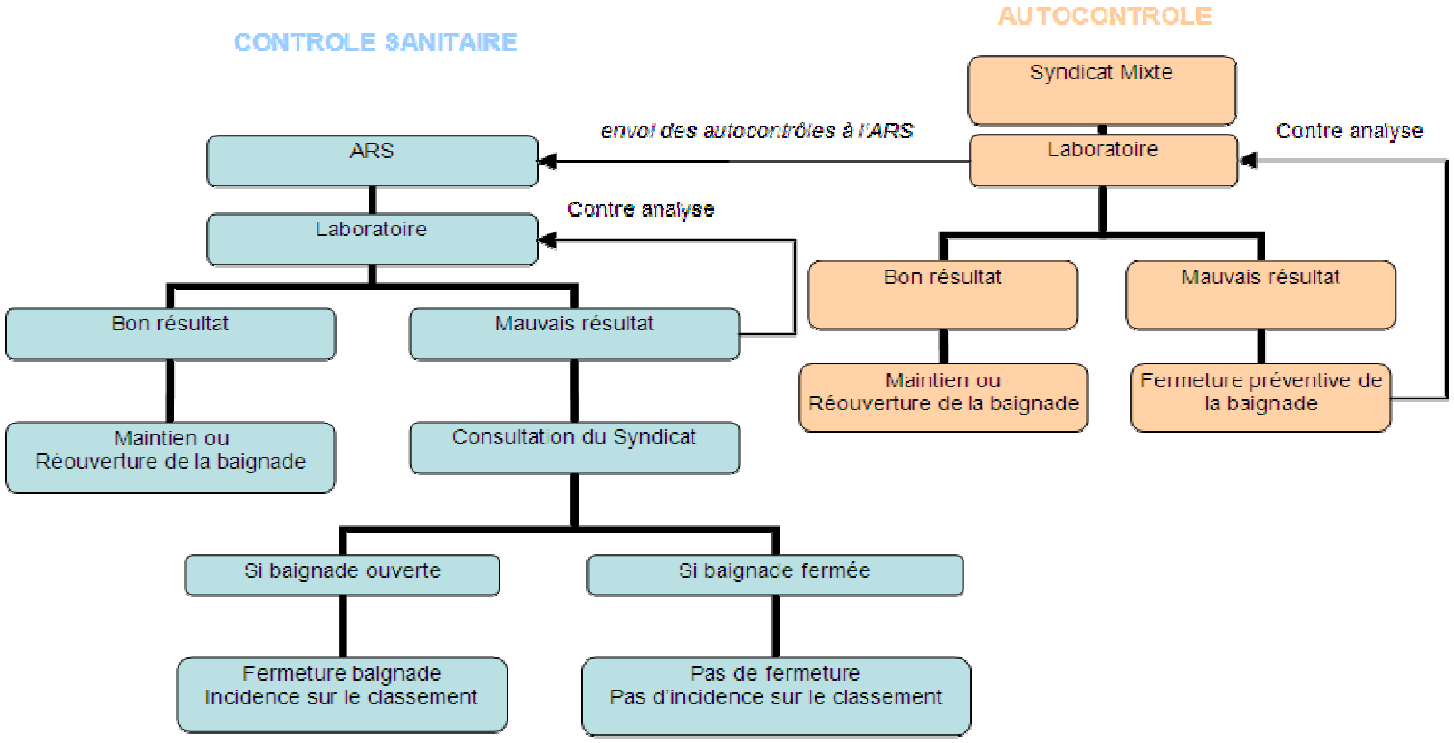

Amélioration de la procédure d'autocontrôle

Les bons résultats des analyses au niveau de la plage de Labenne offrent la possibilité à la commune de diminuer la fréquence de prélèvement à un prélèvement hebdomadaire en plus du contrôle sanitaire.

Mesures de gestion relative au suivi des indicateurs microbiologiques

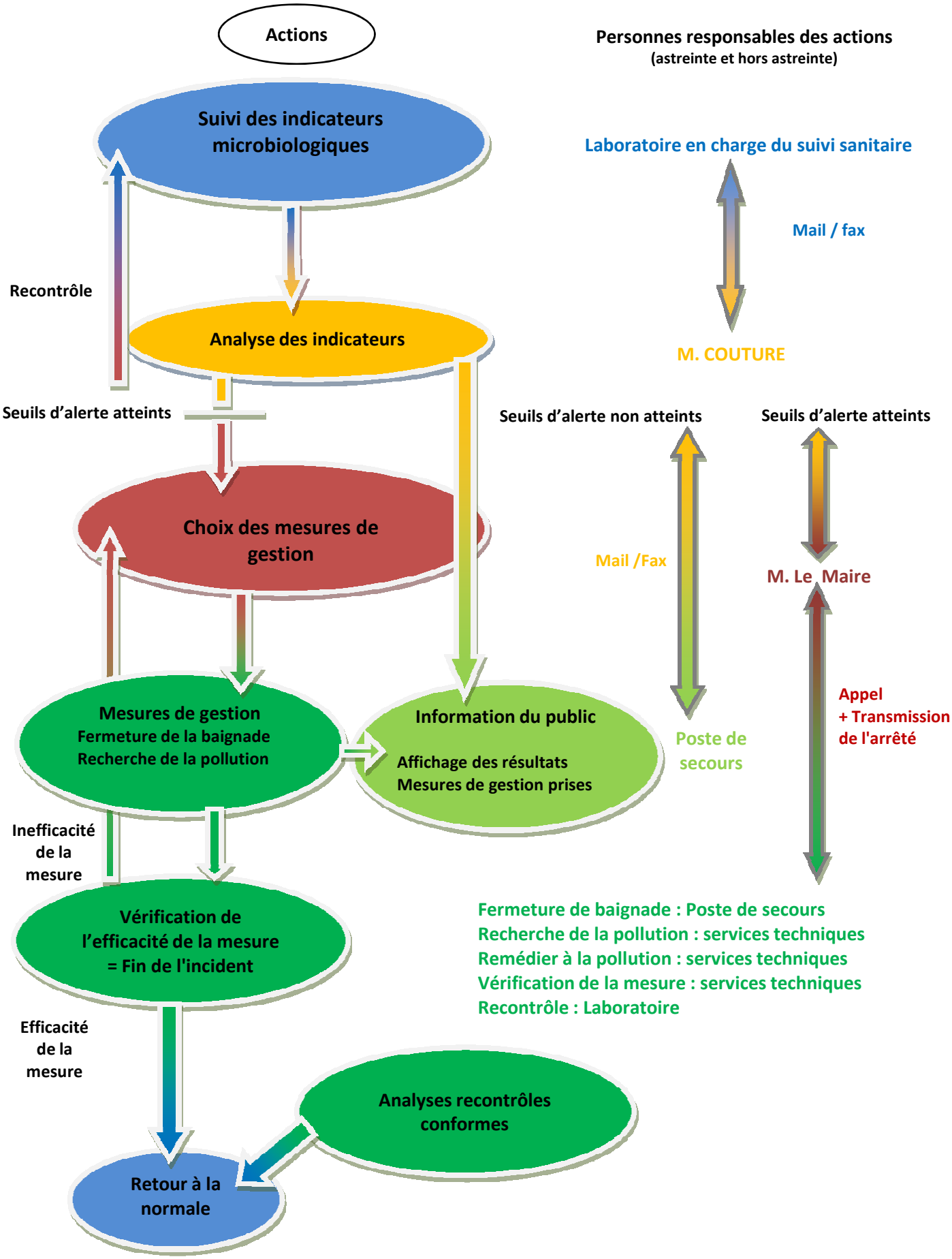

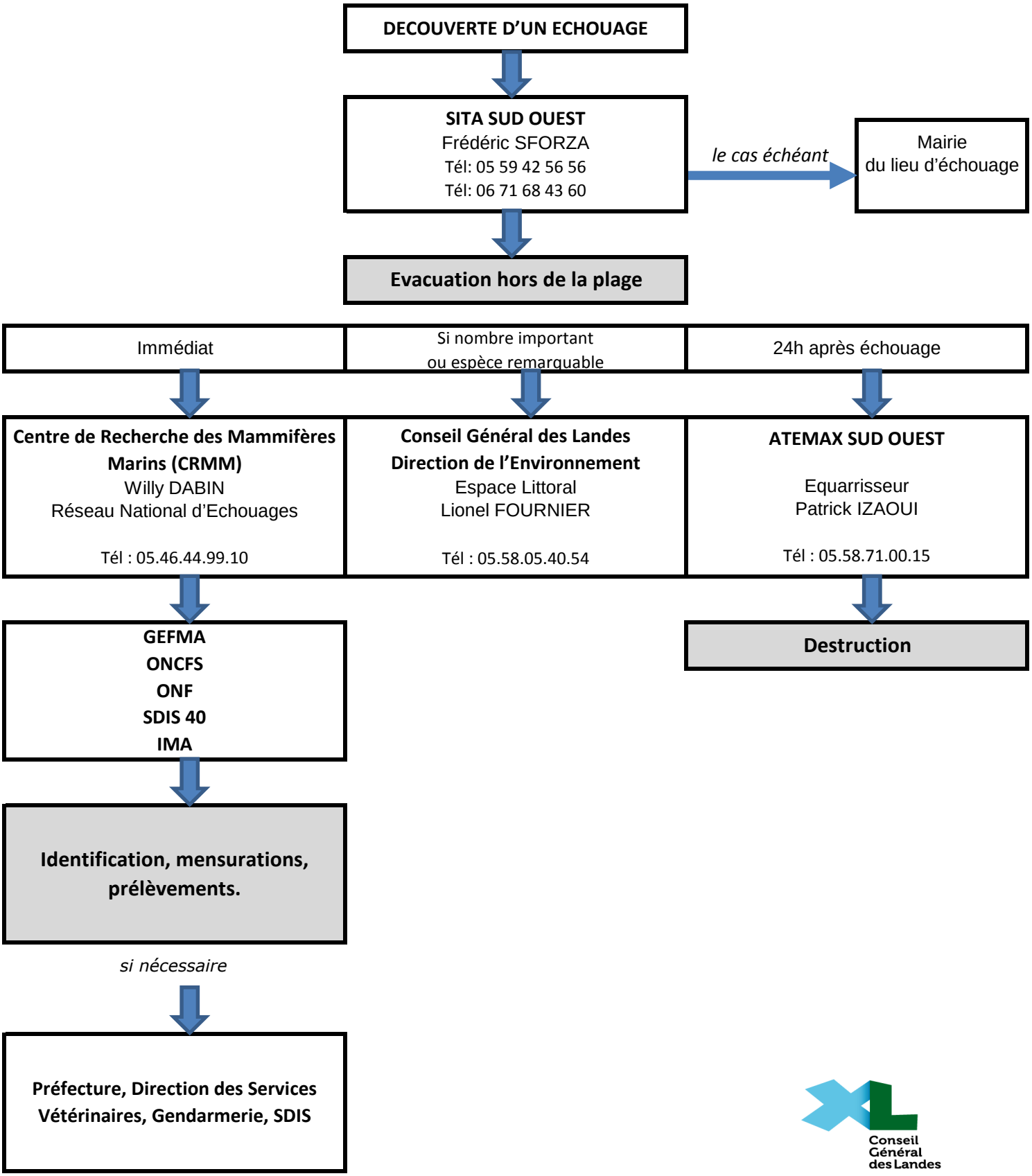

Conseil Général des Landes

Tableau bilan des mesures de gestion

Personne chargée de la surveillance des indicateurs	Indicateur	Seuil / Valeur	Modalités de suivi des indicateurs et de la qualité de l'eau	Mesures de gestion	Modalités de levée d'alerte
Référent Qualité	Microbiologiques	AFSSET	Programme d'autocontrôle Contrôle sanitaire	Interdiction de baignade Recontrôle	Retour à la normale des indicateurs microbiologiques
Personnel technique et du poste de secours	Présence d'animaux morts (cétacés...)	AFSSET (pollution bactériologique)	Au quotidien lors des visites techniques ou pendant la surveillance	Evacuation de l'animal Analyse de contrôle Interdiction de la baignade éventuelle	Retour à la normale des indicateurs
	Présence d'animaux dangereux (méduses…)	Selon nature de l'échouage, sa quantité et la fréquentation dans la zone de bain…		Gestion du risque sanitaire	Retour à la normale des indicateurs
	Présence d'hydrocarbures, de déchets…	Selon nature de l'arrivage, sa quantité et la fréquentation dans la zone de bain…		Interdiction de baignade Elimination et traitement des déchets Analyses éventuelles	Retour à la normale des indicateurs
Référent qualité des plages plus au nord.	Microbiologiques	à déterminer.	Programme d'autocontrôle Contrôle sanitaire	Interdiction de baignade Recontrôle	Retour à la normale des indicateurs microbiologiques

Pollutions à court terme et révision des indicateurs

Lorsqu'une valeur anormalement élevée (supérieure à l'un des seuils proposés par l'AFSSET) est mesurée pour un paramètre microbiologique, notamment dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sans que les indicateurs de l'autosurveillance ne le prévoient, la personne responsable de l'eau de baignade devra en identifier la cause et, le cas échéant, réviser le profil et le choix des indicateurs retenus.

Aucune révision n'a eu lieu depuis l'élaboration initiale du profil de baignade en février 2011.

Mesures de gestion préventive des autres sources de pollution

Aucune mesure de gestion préventive des autres sources de pollution n'a été mise en place.

Plan d’action

Le plan d'action définit les mesures à mettre en œuvre pour supprimer ou réduire les causes de pollution (pollutions à court terme, pollutions par des cyanobactéries, des macroalgues, du phytoplancton ou des déchets ou pollution entraînant une interdiction ou une décision de fermeture du site de baignade durant toute une saison balnéaire au moins).

Il n'existe aucune pollution chronique avérée influençant la qualité microbiologique des eaux de baignade.

Document de synthèse : Plage Océane, commune de Labenne

Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010 *Date de mise à jour : 12/03/2013*

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage Océane
Commune : Labenne
Département : Landes
Région : Aquitaine
Personne responsable de l'eau de baignade : M. DELPUECH
Période d'ouverture : de mi- juin à mi-septembre
Heures de surveillance : 11h à 19h
Fréquentation moyenne journalière :

Présentation de la zone d'étude

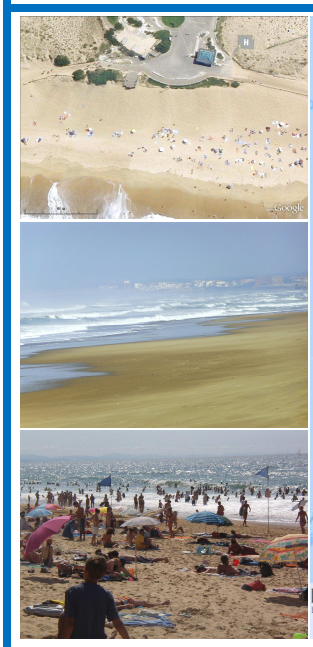

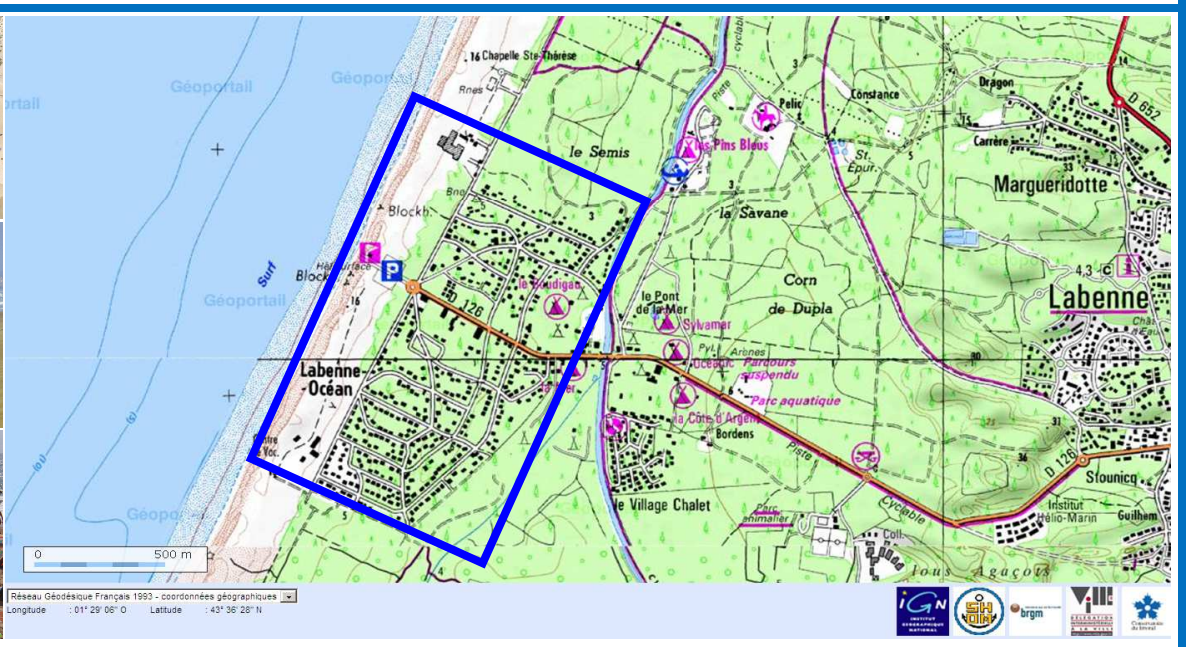

Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	A	A	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	**Impact**	**Distance de la zone de baignade**	**Indicateurs suivis et seuils d'alerte**	**Procédures de suivi**	**Mesures de gestion préventive**	**Mesures de réduction des pollutions**
Aucune						

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
Août 2010	Physalis	Vents et courants	oui